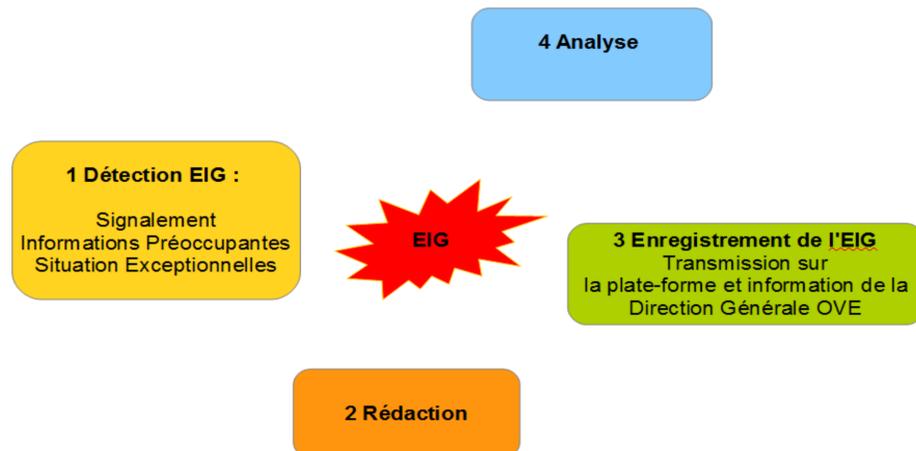


La réglementation exige des établissements médico-sociaux qu'ils déclarent les événements indésirables Graves (EIG) qui surviennent dans leur établissement. Les conseils départementaux, quant à eux, requièrent des structures de signaler les informations préoccupantes (IP) relatives à la situation d'un jeune, c'est-à-dire « tout élément d'information, y compris médical, susceptible de laisser craindre qu'un enfant se trouve en situation de danger ou en risque de danger ». Un dispositif similaire existe aussi pour les majeurs protégés.

Enfin, les directeurs d'établissement doivent signaler au procureur chaque cas « de privations, de mauvais traitements ou d'atteintes sexuelles infligés à un mineur de 15 ans ou une personne qui n'est pas en mesure de se protéger en raison de son âge, d'une maladie, d'une infirmité, d'une déficience physique ou psychique ou d'un état de grossesse ».

L'ensemble de ces documents, que nous regroupons sous la dénomination « Evènements Indésirables Graves » (EIG) constitue une des bases d'informations sur les risques. La Fondation Ove a souhaité développer un dispositif informatisé de déclaration aux autorités. Premièrement, il permet de faciliter les démarches en établissements. Avant la mise en place de l'outil, les déclarations ne parvenaient pas toujours au bon destinataire, ce qui constituait un véritable problème en termes de responsabilité légale. Deuxièmement, cet outillage innovant permet de posséder un outil de gestion liée à la sécurité des usagers.

Méthodologie



L'outil informatisé mis en place s'appuie sur « les formulaires EIG » des ARS et « les formulaires IP » des conseils départementaux de tous les secteurs où la *fondation OVE* est présente. Son principal intérêt est de permettre à l'organisme de **disposer d'une base de données exhaustive sur tous les accidents qui surviennent dans les établissements**.

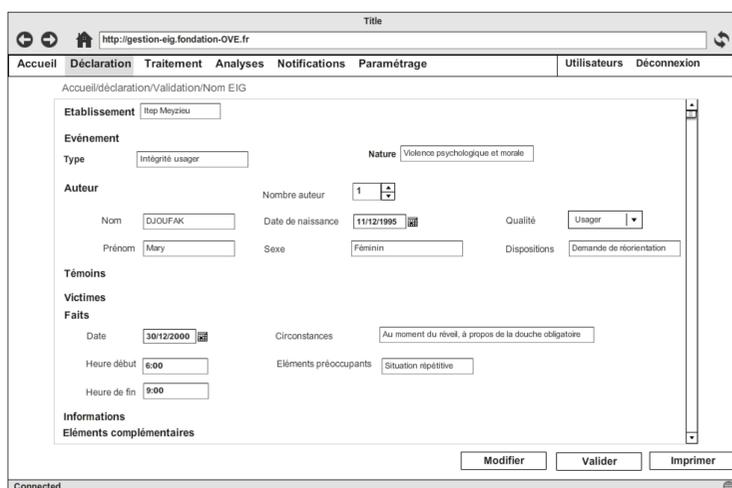
En pratique, les directeurs d'établissement sont responsables de la validation d'un EIG. Les cadres intermédiaires présents sur site ont la possibilité de « rédiger » un EIG qui sera ensuite envoyé au directeur de l'établissement. Ce dernier choisira soit de le valider pour l'envoyer aux autorités compétentes, soit de le réexpédier à son cadre pour réécriture.

Groupe d'analyse

Dans le cas où le document est validé, il est envoyé à la direction générale qui peut, selon les cas, classer le dossier ou demander des éléments complémentaires aux directeurs. Chaque mois, un traitement statistique et analytique de tous les EIG déclarés est effectué par un comité de pilotage à la direction générale. Il permet d'identifier les thématiques générales à travailler en termes de risques-usagers, de repérer les situations problématiques les plus urgentes, de relancer les directeurs d'établissements sur des actions de suivi et de mesurer l'effectivité de la démarche de gestion des risques au regard de la diminution des événements ou de leur niveau de maîtrise.



Aujourd'hui l'outil développée par la *fondation OVE* recense les Événements Indésirables Graves (EIG) de plus de 70 structures liées au handicap (de 400 déclarations papier pour l'année 2015, 300 déclarations depuis la mise en place du logiciel). Ces données quantitatives sont complétées par des entretiens semi-directifs avec les directeurs d'établissement afin d'interroger les usages et les détournements d'usages de l'outil initial, ainsi que les retombées sur l'amélioration de l'accompagnement des personnes accueillies.




Les résultats

Un premier bilan sur l'usage de l'outil peut être tiré après 6 mois d'utilisation.

À l'intérieur des établissements, l'usage est globalement satisfaisant. Depuis sa mise en place, on notera la réduction du nombre de déclarations mal orientées. Grâce à une automatisation du choix du destinataire en fonction du type d'événement, les erreurs d'aiguillage (notamment entre ARS et Conseils départementaux) ont largement chuté : 4 déclarations sur 87 identifiées comme erronées (4% d'erreur).

Sur le traitement, les premiers comités de pilotage de suivi des EIG ont noté la facilité d'utilisation de l'outil pour le suivi régulier. En terme organisationnel, l'outil a redessiné une partie des fonctions du directeur général adjoint. Grâce à l'outil, il intègre quotidiennement un temps de travail destiné à l'analyse et au suivi des déclarations qu'il consulte sur la plate-forme informatisée.

Un outil pour tous

le coût relatif à la création d'un outil de gestion a déjà été absorbé par la fondation OVE qui est aujourd'hui prête à diffuser le dispositif vers des acteurs du système médico-social intéressé par l'expérience.